EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le 1er septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2026

Etaient présents : Mmes BIGNON Véronique, FERRANDON Sylvie, MÉRITÉ Valérie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MAZET-ROUX Pierre, MELLOUX Olivier, SIMONIN Benoît, VOYER Denis

Excusés : Mme LECONTE Céline, M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : Mme BIGNON Véronique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 JUILLET 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGE : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Le conseil municipal désigne :

- M. Benoît SIMONIN, titulaire
- Mme Lydie ROBIN, suppléante

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE – 21 H – et CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - CANTINE – 5/35ème annualisé - PRÉCISION

M. le Maire rappelle les délibérations n° 2026-035-05 et n° 2026-042-05 du 07 juillet 2026 relative à la création de ces postes. Il est autorisé un virement de crédit de 9000 € du compte 6078 pour les comptes 6413 (6000 €) et 6450 (3000 €) afin de prévoir les crédits nécessaires.

NOËL DES AGENTS 2026 – PRESTATION D'ACTION SOCIALE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, il est accordé à chaque agent communal des chèques Cadhoc. M. le Maire propose sa reconduction : 200 € seront attribués au agents présents l'année complète et 100 € pour les agents présents au minimum du 1er septembre au 31 décembre 2026.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES – ASSUJETISSEMENT A LA TVA (Franchise)

Aux termes de l'article 256 du Code Général des Impôts, les locations de salles communales (salles des fêtes, polyvalentes, socio-culturelles, de réunion...) sont imposables de plein droit à la TVA, dès lors qu'elles portent sur des locaux aménagés (munis de tables, chaises, etc..) à usage autre que d'habitation ou agricole.

Les collectivités concernées peuvent bénéficier du régime de la franchise en base si le chiffre d'affaires issu de l'activité de location de salles n'excède pas 37 500 € (plafond pour l'exercice 2026 sur le chiffre d'affaires 2025). Il est demandé cet assujettissement.

ACHAT D'UN BROYEUR DE HAIES AVEC CUREUSE :

M. le Maire indique qu'il serait opportun d'acquérir un broyeur de haies. Le conseil municipal décide l'achat d'un broyeur de haies neuf GL1 KROSS 510- 45 CH à la SAS Blanchet pour un montant HT de 26 500 €.

QUESTIONS DIVERSES :

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE :

M. Pierre Mazet-Roux, élu référent de la commune au sein de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, a participé à la première réunion pour l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde avec le SDIS. Il est obligatoire mais la commune doit tout d'abord se doter de ce document, aidée par la communauté de communes.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prépare la réponse aux situations de crise et détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe les mesures permettant la diffusion des alertes, des consignes de sécurité et recense les moyens disponibles.

Une commission est nommée au sein de la commune avec les conseillers suivants : Pierre Mazet-Roux, Valérie Mérité, Olivier Melloux et Benoît Simonin.

RAPPORTS EAU-ASSAINISSEMENT 2025 : Ils ont été mis à la disposition de tous les conseillers municipaux.

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE :

Une demande d'acquisition de la parcelle AA n° 248, propriété communale, sur laquelle se situe un entrepôt dans lequel est rangé du matériel et une réserve d'eau a été reçue en mairie. A l'unanimité, le conseil donne un avis négatif à une vente considérant l'utilité du bâtiment et de la réserve d'eau.

RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES : Le conseil municipal ne souhaite pas récompenser de manière spécifique les enfants scolarisés ayant particulièrement réussi à leurs examens. Il serait difficile d'être égalitaires entre tous.

RENTRÉE SCOLAIRE : 23 élèves ont effectué la rentrée, 12 dans la classe de Noëlla ERNST et 11 dans la classe de Clément ERNST (6 élèves sont domiciliés hors commune).

COMMISSION DES IMPÔTS : Les membres retenus pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs sont les suivants :
Commissaires titulaires : BLONDIN Daniel, FERRANDON Sylvie, BERNARD Hugues (Fleuriel), GARREAU Paméla, BIGNON Philippe, MADET Justine.
Commissaires suppléants : ROBIN Lydie, DEVILLE Stéphane, CLUZEL Angélique, MELLOUX Maurice, MONTADAR Sophie, PARIOT Philippe.

TÉLÉTHON :

A l'initiative de Mme Nicole Gagnoud, déléguée au Comité Consultatif aux Affaires Sociales, un téléthon sera organisé le dimanche 05 décembre avec les associations « Le Theil Animation » et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

LAVOIR :

Le lavoir a été vidé. Le GAEC de Larvéron (matériel et vidage), Philippe Bignon (récupération de l'eau) et le GAEC Guillemin (récupération de la vase) sont vivement remerciés. Il sera nettoyé prochainement.